



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies 2013

Activités de l'OIM et éventuels « scénarios préférentiels » concernant les quatre thèmes des tables rondes¹

Introduction

Pendant longtemps, l'articulation entre la migration et le développement a été ramenée à un simple « problème », à savoir que les migrations sont provoquées par l'absence de développement dans les pays d'origine. Aujourd'hui, les liens positifs et négatifs entre la migration et le développement, tant pour les pays d'accueil et d'origine que pour les migrants, donnent lieu à une vision plus nuancée. De plus, la pertinence de la migration pour les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental – est plus largement reconnue².

Si la migration peut contribuer dans une large mesure au développement, ses effets positifs en la matière – pour les migrants et les pays d'origine et de destination – ne sont aucunement garantis. Elle est indissociable du développement mais ne saurait le remplacer. Dans la même veine, les migrants peuvent être des acteurs du développement mais ne sauraient en aucun cas en être responsables. En conséquence, les incidences positives de la migration sur le développement sont tributaires de politiques qui garantissent des migrations humaines et ordonnées, fondées sur la protection des droits humains et le bien-être de tous les migrants.

Dans le débat sur le développement, l'accent n'est plus tant mis sur le développement en tant que facteur d'élimination de la pauvreté dans certains pays que sur le développement considéré comme le défi de la durabilité dans tous les pays. Les discussions en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 portent à croire que le futur cadre pourrait bien avoir une portée plus universelle, tout en étant assorti d'objectifs différents selon les groupes de pays (revenu élevé, revenu moyen et faible revenu).

En ce qui concerne la place de la migration dans le discours mondial sur le développement qui prend forme, il faut s'efforcer d'améliorer la gouvernance de la migration à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale en réponse à une interconnexion de plus en plus grande et aux problèmes

¹ Le présent document se base sur un document qui a été élaboré par l'OIM pour la douzième session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF), 13 et 14 mai 2013, à la lumière des priorités exprimées par les Etats Membres.

² La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dite Rio+20, considère que le développement durable repose sur trois piliers : économique, social et environnemental (résolution 66/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies : L'avenir que nous voulons). Pour sa part, l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après 2015 a, dans son rapport intitulé *Créer l'avenir que nous voulons pour tous : rapport du Secrétaire général*, proposé que tout futur programme de développement repose sur quatre dimensions essentielles, à savoir : 1) le développement social sans exclusive ; 2) le développement économique sans exclusive ; 3) la préservation de l'environnement ; et 4) la paix et la sécurité.

communs que posent les changements démographiques, la rivalité entre pays qui se disputent les compétences, la main-d'œuvre et les soins, la gestion des inégalités, de la diversité et de la cohésion sociale, l'évolution du climat et les crises humanitaires, pour ne citer que quelques facteurs.

Dans ce contexte, l'OIM s'emploie, avec les gouvernements, à promouvoir un « scénario préférentiel » de gouvernance des migrations, dont la priorité n'est pas de limiter mais de faciliter la migration, envisagée comme un processus à gérer plutôt que comme un problème à résoudre, et qui vise à élargir l'éventail des possibilités offertes à chacun pour réaliser ses aspirations et son potentiel de développement humain grâce à la mobilité. Ce scénario préférentiel entend proposer aux gouvernements toute une série de mesures permettant de satisfaire les intérêts nationaux à court, moyen et long terme dans le respect de la légalité, en application d'une politique de migration fondée sur des faits, et sur la base d'une coopération multilatérale. Par les mesures qu'elle met en œuvre partout dans le monde pour mettre à profit les incidences positives de la migration et en atténuer les effets négatifs, l'OIM défend une stratégie globale de la migration qui consiste à autonomiser les migrants, à protéger leurs droits et à promouvoir des migrations sûres et dignes, ainsi qu'à faire en sorte que la migration contribue au développement durable des communautés d'origine et d'accueil.

Eventuels « scénarios préférentiels » concernant les quatre thèmes des tables rondes du Dialogue de haut niveau³ et activités de l'OIM

Table ronde 1 : Evaluation des répercussions des migrations internationales sur le développement durable et définition de priorités correspondantes en vue de la préparation du cadre de développement pour l'après-2015

Le scénario préférentiel concernant ce thème repose sur l'idée selon laquelle la migration se rapporte aux dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable ainsi qu'à la dimension paix et sécurité⁴. Il vise à accroître les avantages de la migration tant pour les migrants que pour les pays d'origine et de destination. Une approche préférentielle doit être fondée sur des analyses objectives de la façon dont la migration peut faciliter ou empêcher la réalisation des objectifs de développement dans chacune de ces quatre dimensions ou être harmonisée avec elles, étant entendu que les retombées pourront être différentes pour les migrants, les pays d'origine et ceux de destination. Pour leur part, les responsables politiques devraient examiner la façon dont les politiques de développement et leurs effets peuvent influencer les schémas et les niveaux de migration. Dans un scénario préférentiel, la migration serait intégrée dans la planification du développement à l'échelle locale, nationale et internationale, tant dans le monde en développement que dans les pays développés. De même, une approche préférentielle consisterait à intégrer la migration dans d'autres plans, tels que ceux qui concernent la santé, l'éducation, le marché du travail, la réduction des risques de catastrophe et la politique environnementale, et inclurait les migrants dans les populations ciblées par ces politiques. Pour améliorer les effets de la migration sur le développement, il faut, concrètement, investir dans la collecte systématique de données comparables, par exemple en introduisant des questions sur la migration dans les recensements nationaux, en réduisant les coûts du recrutement et des rapatriements de fonds, en ouvrant l'accès aux services financiers, en améliorant la protection et le soutien des familles éclatées en raison de la migration, notamment des enfants restés au pays, et en mobilisant la diaspora et les communautés transnationales pour qu'elles renforcent leur contribution en tant que partenaires du développement⁵.

³ Conformément à la résolution 67/219 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les modalités du Dialogue de haut niveau, adoptée en décembre 2012.

⁴ Voir la note 2.

⁵ Voir <http://diaspora.iom.int/>.

Les questions ci-après devraient figurer en tête des priorités fixées en matière de politiques migratoires : l'articulation entre la mobilité humaine, le changement climatique et les facteurs environnementaux, qui met en relief la nécessité d'établir un lien entre la préparation aux risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le développement durable ; l'importance croissante de la migration entre pays en développement (appelée souvent « migration Sud-Sud ») ; les interdépendances entre les flux migratoires et les crises humanitaires ; et l'incidence de l'évolution démographique sur les politiques de migration et développement, notamment dans la perspective du chômage des jeunes et du vieillissement des populations. Enfin, il importe que la migration occupe la place qui lui revient dans le programme de développement pour l'après-2015. Par exemple, elle pourrait être un « critère de facilitation » transversal des diverses composantes thématiques du nouveau cadre, ou faire partie d'un nouvel objectif de partenariat⁶.

Pour promouvoir la réalisation d'un tel scénario préférentiel, l'OIM a pour objectif principal de faciliter la gestion humaine et ordonnée de la migration internationale et de faire face au phénomène migratoire dans une perspective globale et intégrée, y compris sous l'angle de ses liens avec le développement, afin d'en maximiser les avantages et d'en réduire autant que possible ses effets négatifs⁷. A cette fin, elle met en œuvre les activités suivantes :

- Mise en place de programmes et développement des capacités pour tous les aspects de la gestion des migrations : politique de migration et concertation sur la migration, droit international de la migration, migration de travail, gestion de l'immigration et des frontières, migration et santé, participation de la diaspora et des communautés transnationales au développement et à la reconstruction post-crise, rapatriements de fonds, lutte contre la traite, mesures de préparation et réponses aux migrations et aux déplacements en temps de crise et au lendemain de crise ;
- Aide visant à intégrer la migration dans les programmes de développement nationaux, les politiques sectorielles et les stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique ;
- Collecte de données sur la migration, recherche et analyse visant à promouvoir la mise en place de politiques de migration cohérentes qui contribuent au développement durable, par exemple par les profils migratoires ;
- Contributions aux discussions menées à l'échelle mondiale sur le couple migration et développement, notamment en mettant à disposition un expert et en fournissant un soutien technique au Forum mondial sur la migration et le développement, et en participant aux préparatifs engagés dans la perspective du programme de développement pour l'après-2015, ainsi qu'aux négociations des Nations Unies sur le changement climatique et le développement durable.

Table ronde 2 : Mesures à prendre pour assurer le respect et la protection des droits de l'homme de tous les migrants, eu égard en particulier aux femmes et aux enfants, pour prévenir et combattre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains, et pour assurer une migration sûre, régulière et ordonnée

En ce qui concerne ce thème, un scénario préférentiel consiste à promouvoir une approche de la migration fondée sur les droits et respectueuse des différences entre les sexes, qui garantisse l'accès

⁶ Par exemple, lors de la révision de l'objectif du Millénaire pour le développement 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

⁷ Voir le paragraphe introductif, et plus particulièrement les points 3, 4 et 5 du document intitulé *Stratégie de l'OIM (MC/INF/287)*.

de tous les migrants à leurs droits humains et à leurs droits du travail. Une approche fondée sur les droits défend l'adoption de politiques de migration équitables et transparentes, fondées sur le respect de la légalité et axées sur le principe de non-discrimination, tout en tenant compte des diverses vulnérabilités découlant du sexe, de l'âge, de la santé, du statut juridique et d'autres facteurs. Concrètement, cela supposerait de décriminaliser les migrants irréguliers, de créer des possibilités pour obtenir un statut légal, de renforcer les politiques d'intégration, d'offrir des possibilités de retour digne lorsque le séjour n'est pas possible ni permis, d'appliquer des politiques de santé et d'éducation soucieuses des migrants, d'offrir une protection spéciale aux migrants dans des secteurs qui ne sont pas systématiquement couverts par le droit du travail (par exemple aux migrants employés de maison), d'adopter des pratiques de recrutement de main-d'œuvre éthiques visant à protéger les migrants contre le risque de violences et d'exploitation, de renforcer les capacités en matière d'assistance consulaire, d'offrir des solutions de remplacement à la détention, et de permettre l'accès à la justice. Un scénario préférentiel permettrait aux migrants de bénéficier d'une protection sociale d'un bout à l'autre du cycle migratoire, dès avant le départ, pendant le transit et à destination, ainsi qu'après le retour éventuel. Cette protection sociale comprend le droit à des conditions de travail décentes, à la santé, à un logement convenable, à l'eau potable et aux installations sanitaires, à la scolarité pour les enfants de migrants, quel que soit leur statut juridique ou celui de leurs parents, et l'accès au système de sécurité sociale (le cas échéant). Sans ces garanties, le coût social et financier de la migration – pour les migrants comme pour l'ensemble de la société – peut augmenter et, en définitive, être supérieur aux effets positifs de la migration. Il est indispensable de lutter fermement contre les formes et les effets nuisibles de la migration, et plus particulièrement contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants, et de s'attaquer avec détermination aux problèmes particuliers que rencontrent les migrants irréguliers, sans criminaliser ces derniers et, parallèlement, en mettant en place de réelles possibilités de migration légale, qui soient accessibles. Enfin, la priorité doit être donnée aux mesures visant à remédier à la situation des migrants en détresse et aux conséquences des crises humanitaires pour les migrants et les migrations, sous l'angle de la protection et du développement.

Une approche fondée sur les droits sera, de préférence, mise en œuvre avec la participation des migrants et des communautés plus vastes concernées par la migration. A cette fin, il faut s'employer à lutter contre les idées reçues et les informations erronées sur les migrants et la migration tout en répondant aux perceptions du public et aux préoccupations légitimes. Un scénario préférentiel nécessitera, de la part des pouvoirs publics et de la société civile, de contrer les sentiments hostiles aux migrants, la xénophobie et la discrimination, et de sensibiliser aux contributions presque exclusivement positives des migrants à leurs sociétés d'origine et de destination. Un monde plus mobile exige des politiques d'intégration ajustables et novatrices, fondées sur l'idée que l'intégration est un processus d'adaptation réciproque des migrants et des sociétés, dont le but principal est de protéger les droits et d'édifier des sociétés cohérentes et sans exclusive.

L'OIM défend une approche fondée sur les droits dans tous ses programmes. Elle aide les Etats à formuler des politiques de migration fondées sur les droits, et élabore et met en œuvre des mesures qui réduisent les risques liés à la migration et aident les migrants à réaliser leur potentiel de développement humain grâce à une meilleure connaissance de leurs droits, à une amélioration de leur santé et de leur bien-être, et à une réduction du risque de discrimination ou d'exploitation⁸. A cette fin, l'OIM met en œuvre les activités suivantes :

- Défendre le respect effectif du cadre juridique international applicable à la migration, y compris les droits humains des migrants, par exemple par des formations en droit international de la migration, par une assistance technique à l'élaboration et à la révision de lois et politiques nationales en conformité avec les normes, instruments et pratiques

⁸ Voir la Stratégie de l'OIM, op. cit., et plus particulièrement les points 2, 5, 8, 9 et 11.

exemplaires internationales pertinentes, et par des mesures de sensibilisation et la coopération avec des mécanismes de surveillance ;

- Diffuser et communiquer des informations pour encourager des migrations sûres, ordonnées et régulières, défendre l'adoption de cadres de recrutement de main-d'œuvre éthique pour garantir des procédures équitables et transparentes, et placer les travailleurs migrants de façon à avoir la garantie que leurs droits sont protégés ;
- Former les migrants et faciliter leur (ré)intégration, avant le départ mais aussi à l'arrivée ;
- Aider et protéger directement les migrants, en particulier les populations vulnérables telles que les victimes de la traite et d'autres formes d'exploitation, les enfants migrants non accompagnés, les migrants en détresse, les migrants pris dans une crise et ceux présents dans les flux migratoires composites.

Table ronde 3 : Renforcement des partenariats et de la coopération dans le domaine des migrations internationales, moyens d'intégrer avec efficacité la question des migrations dans les politiques de développement, et promotion de la cohérence à tous les niveaux

Dans un scénario préférentiel, les gouvernements s'engageraient à coopérer avec tous les partenaires, étant entendu que les Etats ont le droit souverain de décider de l'entrée et du séjour d'étrangers sur leur territoire, dans les limites imposées par leurs obligations juridiques internationales. Ce scénario préférentiel préconiserait des politiques intégrées, afin de maximiser les synergies et de réduire les antagonismes entre les différents secteurs d'action publique. A cette fin, les gouvernements adopteraient, sur la question de la migration, des stratégies associant l'ensemble des administrations et toutes les composantes de la société, par exemple en mettant en place des mécanismes de concertation interministérielle et multisectorielle. En outre, ils entretiendraient des relations avec des acteurs non gouvernementaux. Le secteur privé – employeurs et recruteurs – a tout particulièrement intérêt à ce que les migrations soient bien gérées. Ses rôles et responsabilités spécifiques devraient être précisés. Dans les pays d'origine, une intégration réussie de la migration dans les plans de développement nationaux dépend de l'adhésion nationale au processus, de l'existence d'institutions ou d'organes de coordination interministériels désignés, et de la prise en considération de questions transversales. Pour leur part, les pays de destination détermineraient la façon dont la migration s'inscrit dans leurs stratégies de croissance, d'emploi et de travail plus larges, par exemple en mettant en place un ensemble de mesures de recrutement étranger en coopération avec les pays d'origine et en proposant à la main-d'œuvre locale des incitations permettant de satisfaire à la demande dans certains secteurs, notamment les soins de santé et les soins à domicile dans les sociétés vieillissantes. Dans ce scénario préférentiel, il est important de veiller à la cohérence des politiques dans d'autres domaines, par exemple en ce qui concerne le rôle de la mobilité humaine dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe, la préparation aux risques de catastrophe, les programmes d'adaptation nationaux au changement climatique, et l'aménagement urbain durable. Enfin, la coopération inter-Etats et interinstitutions sur les questions de migration est fondamentale. Le nombre d'enceintes de collaboration multilatérale, multipartite et interinstitutions a considérablement augmenté ces dix dernières années⁹, il s'agit essentiellement des processus consultatifs régionaux sur la migration et d'autres forums régionaux ou interrégionaux, du Forum mondial sur la migration et le développement pour ce qui est du dialogue intergouvernemental, et du Groupe mondial sur la migration en ce qui concerne la coopération interinstitutions.

Les partenariats sont un aspect essentiel de l'action de l'OIM. Ils consistent à coordonner des activités avec des organismes partenaires et à promouvoir la coopération entre gouvernements à la

⁹ Comme en témoigne le nombre de Membres de l'OIM, qui a plus que doublé ces dix dernières années.

faveur d'un dialogue et d'accords bilatéraux et multilatéraux portant sur un large éventail de questions de migration¹⁰. Les activités de l'OIM à cet égard sont les suivantes :

- Promouvoir la cohérence des politiques et l'élaboration de politiques fondées sur des faits en facilitant la concertation multisectorielle sur les questions de migration au sein des gouvernements et en mettant à disposition les données et les recherches nécessaires ;
- Contribuer à l'élaboration de politiques nationales de migration et développement, par exemple par des outils, des formations et des programmes sur les liens entre la migration et le développement ;
- Soutenir et faciliter la concertation, à l'échelle mondiale et régionale, sur les politiques de migration (notamment dans le cadre du Dialogue international sur la migration, les processus consultatifs régionaux, le Forum mondial et d'autres enceintes), et contribuer au renforcement de la coopération et des partenariats interinstitutions sur la migration (notamment par le truchement du Groupe mondial sur la migration)¹¹.

Table ronde 4 : Mobilité de la main-d'œuvre régionale et internationale et ses effets sur le développement

Le scénario préférentiel concernant la mobilité de la main-d'œuvre régionale et internationale et ses effets sur le développement viserait à renforcer la contribution positive de la mobilité de la main-d'œuvre à la croissance et au développement dans les pays d'origine et de destination, ainsi qu'au développement humain et au bien-être des migrants eux-mêmes. Il est important que des possibilités soient ménagées pour permettre la mobilité de la main-d'œuvre à tous les niveaux de qualification, selon les besoins réels du marché du travail. Eu égard à l'évolution démographique et à la demande croissante de services de soins, les « chaînes mondiales de soins » sont désormais un trait marquant des schémas de migration dans le monde, et concernent plus particulièrement les travailleurs migrants de sexe féminin et les familles restées au pays. Des programmes de migration de main-d'œuvre temporaire peuvent porter du fruit lorsque les besoins de main-d'œuvre sont effectivement temporaires, et lorsqu'il existe des dispositions qui protègent les droits des travailleurs migrants temporaires, par exemple en interdisant de lier le permis de travail à un employeur unique. Les besoins de main-d'œuvre plus structurels et à long terme appellent, quant à eux, d'autres solutions. Dans l'idéal, les approches préférentielles devraient déboucher sur l'harmonisation des politiques de migration de main-d'œuvre, des besoins du marché du travail et des priorités de développement des pays d'origine et de destination. Un scénario préférentiel consisterait à ancrer toute action des pouvoirs publics dans les normes régionales et internationales du travail pertinentes, et notamment dans le principe de non-discrimination dans les conditions de travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. A cet égard, des difficultés particulières se posent en matière de réglementation des activités de recrutement, afin d'empêcher l'endettement et les abus. Dans le même ordre d'idées, la migration ne peut améliorer les résultats en matière de développement individuel et collectif que si les migrants sont employés à un niveau correspondant à leurs qualifications. C'est pourquoi, tout scénario préférentiel comprendrait des mesures contre le « gaspillage de compétences » et la déqualification – qui touchent plus particulièrement les femmes migrantes – notamment en mettant en place des systèmes plus performants de reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger, ainsi que des mesures ciblées visant à aider et à autonomiser les femmes migrantes qui travaillent. Enfin, dans un scénario préférentiel, les gouvernements reconnaîtraient qu'au 21^e siècle, la mobilité signifie que les personnes peuvent entretenir des liens avec plus d'un pays. A cet effet, ils pourraient délivrer des visas à entrées multiples, veiller à la transférabilité des prestations de sécurité sociale, prendre des mesures en faveur de l'unité familiale,

¹⁰ Voir la Stratégie de l'OIM, op.cit., et notamment les points 3, 4, 6 et 7.

¹¹ L'OIM présidera le Groupe de juillet à décembre 2013.

et adopter des lois autorisant la pluralité de nationalités, contribuant ainsi à l'établissement de liens transnationaux fructueux qui pourront se concrétiser dans des migrations circulaires ainsi que dans des échanges commerciaux et culturels.

L'OIM contribue à une mobilité sûre et régulière de la main-d'œuvre à l'échelle régionale et internationale, et notamment aux mouvements temporaires ou circulaires de courte durée, en aidant les Etats à formuler des politiques appropriées, en facilitant la coopération inter-Etats requise, et en promouvant des normes juridiques internationales et régionales se rapportant à la migration de main-d'œuvre¹². A cet égard, l'OIM met en œuvre les activités suivantes :

- Fournir une assistance technique concernant la gestion de la migration de main-d'œuvre et l'intégration sur le marché du travail, notamment en effectuant des études et en facilitant la signature d'accords bilatéraux, la mise en adéquation des compétences et la réalisation de formations et de programmes professionnels ;
- Appuyer l'élaboration de politiques visant à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre régionale dans le contexte de l'intégration régionale, y compris Sud-Sud ;
- Apporter un soutien aux gouvernements et aux diasporas/communautés transnationales afin de faciliter le transfert, vers les pays d'origine, du capital humain et des compétences de nationaux qualifiés.

Conclusion

Le Dialogue de haut niveau de 2013 est aussi une précieuse occasion pour faire progresser la gouvernance des migrations et, plus particulièrement, le couple migration et développement, et pour faire en sorte que les droits et le bien-être des migrants demeurent au cœur du débat. Dans le prolongement du scénario préférentiel esquissé plus haut, l'OIM propose que les éléments clés ci-après¹³ fassent partie intégrante d'un programme de vaste portée qui optimise « les avantages des migrations internationales pour les migrants comme pour les pays et leurs liens importants avec le développement, tout en réduisant les répercussions négatives »¹⁴ :

- a) Améliorer l'image des migrants dans l'opinion ;
- b) Intégrer la migration dans la planification du développement ;
- c) Protéger les droits humains de tous les migrants ;
- d) Gérer la migration dans les situations de crise ;
- e) Renforcer la collecte de données factuelles sur la migration et l'élaboration de politiques concernant la migration fondées sur les connaissances ;
- f) Promouvoir la cohérence des politiques et le développement institutionnel.

¹² Voir la Stratégie de l'OIM, op. cit., et notamment les points 8 et 12.

¹³ Pour plus de précisions sur chacun de ces éléments, voir le document intitulé Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies 2013 – Note de position de l'OIM, disponible à l'adresse www.iom.int/cms/hld2013.

¹⁴ Le thème général du Dialogue de haut niveau est énoncé au paragraphe 3 a) de la résolution 67/219 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Annexe

INITIATIVES DE L'OIM

La liste ci-après comprend un certain nombre d'initiatives actuellement mises en œuvre par l'OIM à l'échelle mondiale qui permettent de faire avancer les questions inscrites à l'ordre du jour du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013.

- **Rapport de l'OIM *Etat de la migration dans le monde 2013 : Le bien-être des migrants et le développement*** : Ce document analyse le développement sous l'angle d'indicateurs du « bien-être humain », et examine le couple migration et développement au regard des flux Sud-Nord, Sud-Sud, Nord-Sud et Nord-Nord. Il a été établi sur la base de données empiriques recueillies par Gallup auprès de 25 000 migrants dans 150 pays.
- **Dialogue international sur la migration 2013 de l'OIM : Conférence ministérielle sur la diaspora** : Cette manifestation, qui se tiendra à Genève les 18 et 19 juin 2013, réunira des ministres et des hauts fonctionnaires des ministères et organismes gouvernementaux, toujours plus nombreux, qui sont directement chargés de mettre en œuvre des programmes et des politiques axés sur la diaspora.
- **Série de tables rondes sur le Dialogue de haut niveau** : Entre janvier et juillet 2013, l'OIM, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour la population unissent leurs efforts pour préparer les délégués et les observateurs basés à New York aux domaines thématiques clés qui seront abordés dans les quatre tables rondes du Dialogue de haut niveau.
- **Quatrième réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration** : Organisée par l'OIM et le Gouvernement du Pérou à Lima (Pérou) les 22 et 23 mai 2013, cette manifestation a pour thème « Définir la place des PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation ».
- ***Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-makers and Practitioners***: Ce manuel sur l'intégration de la migration dans la planification du développement a été élaboré à l'initiative de l'OIM et a été approuvé par le Groupe mondial sur la migration. Des projets pilotes ont été mis en œuvre, et la deuxième phase de l'expérimentation, sous la houlette de l'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement, doit démarrer à la mi-2013.
- **Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations** : Mis en œuvre par l'OIM au sein d'un groupe de 15 partenaires universitaires et de trois associés, l'Observatoire a institué un réseau d'établissements de recherche et d'organismes gouvernementaux dans six régions du Groupe des Etats ACP afin de générer et de recueillir des données novatrices sur les flux migratoires Sud-Sud et de mettre en place les capacités requises dans les pays ACP.
- **Cadre opérationnel en cas de crise migratoire** : Elaboré en consultation avec les Etats Membres de l'OIM, qui l'ont adopté par une résolution du Conseil en 2012, ce Cadre vise à améliorer la réaction de l'OIM aux crises provoquant des migrations, ainsi que les mesures prises pour répondre aux besoins d'aide et de protection des populations touchées par une

crise. Il accorde une attention particulière aux migrants internationaux pris dans une crise dans un pays de destination ou de transit.

- **Cadre opérationnel sur la santé des migrants** : A la suite de la résolution sur la santé des migrants de l'Assemblée mondiale de la Santé de 2008 (WHA 61.17) et de la Consultation mondiale sur la santé des migrants (organisée par l'OIM, l'Organisation mondiale de la Santé et le Gouvernement de l'Espagne), l'OIM promeut la mise en œuvre du cadre opérationnel sur la santé des migrants, notamment par des approches multisectorielles des déterminants sociaux de la santé des migrants et leur mise en œuvre à l'échelle régionale et nationale.
- **Migration, environnement et changements climatiques : données aux fins d'élaboration des politiques** : Ce projet pluriannuel associant plusieurs pays est mis en œuvre par l'OIM et des partenaires pour contribuer à la base de connaissances mondiale sur les liens entre les migrations et les changements environnementaux et climatiques, et à la formulation de politiques connexes dans le cadre de stratégies globales de gestion des migrations.

Initiatives en cours d'élaboration :

- **Manuels du formateur – Migration et développement** : Elaborés par l'OIM à l'intention des décideurs et des praticiens pour qu'ils soient mieux à même de mener des activités de formation axées sur la migration et le développement humain.
- **Campagne mondiale de l'OIM sur la contribution des migrants** : Cette campagne d'information vise à sensibiliser l'opinion aux contributions positives des migrants aux sociétés d'origine et d'accueil, et à susciter des attitudes plus favorables, éclairées et nuancées à leur égard.
- **Programme d'information sur les crises migratoires** : Il s'agit d'un réseau de recherche et d'information destiné à améliorer la compréhension des crises humanitaires ayant des conséquences migratoires, notamment en recourant plus systématiquement aux données et à l'expérience opérationnelle de l'OIM.
- **Rapport mondial annuel sur la migration et le développement** : Cet ouvrage doit surveiller les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de migration et développement (eu égard, par exemple, aux recommandations issues de précédentes conférences des Nations Unies et du Forum mondial sur la migration et le développement, et aux objectifs du Millénaire pour le développement).